



COMMUNE DE BOUCLANS
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026
PROCES VERBAL

Lieu : Mairie de Bouclans

Président : M. BUGNET Valentin

Secrétaire : Mme POIGNARD Christelle

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Caroline MOUILLET (procuration donnée à Mathilde OLLIVIER), Thibaut ROYER.

**SOUS RESERVE DE L'APPROBATION PAR LES
CONSEILLERS LORS DE LA REUNION DE CONSEIL
DU 10 JUILLET 2026**

La séance est ouverte à 20h00 en session ordinaire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2026
- Actualisation du plan communal de sauvegarde (délibération)
- Bons d'achats offerts aux aînés (délibération)
- Refacturation des frais de transport des activités pédagogiques (délibération)
- Dématérialisation des ventes de bois par l'Office National des Forêts (délibération)
- Décision budgétaire modificative (délibération)
- Désignation du représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- Point sur le Bouclethon
- Point sur l'école
- Informations diverses

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 MAI 2026

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 mai 2026 a été adressé aux conseillers municipaux.

Celui-ci n'appelle aucune observation, il est adopté à l'unanimité. *[délibération n°1]*

2/ ACTUALISATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil réglementaire et obligatoire pour faire face aux situations d'urgence. Son objectif est de planifier les actions immédiates pour protéger la population. Il a été créé à Bouclans en 2024 et nécessite une actualisation des données suite aux dernières élections municipales. Un exercice mettant en application le PCS sera proposé prochainement aux élus pour s'assurer de sa maîtrise par l'ensemble des acteurs concernés. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le Plan Communal de Sauvegarde et donne mandat au Maire pour transmettre le document au Préfet du Doubs, au Président de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs et à la Brigade de Gendarmerie. *[délibération n°2]*

3/ BONS D'ACHATS OFFERTS AUX AÎNÉS

Le Conseil Municipal valide l'attribution de bons d'achats aux personnes de 70 ans et plus, étant empêchées de se rendre au repas des aînés. Adopté à l'unanimité. *[délibération n°3]*

4/ REFACTURATION DES FRAIS DE TRANSPORT DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES EXTERIEURES

Les frais de transport liés aux activités pédagogiques extérieures ne peuvent pas être pris en charge par la coopérative scolaire de l'école de Bouclans (OCCE), c'est pourquoi la commune prend en charge ces dépenses. Il y a lieu de prendre une délibération afin que la commune puisse refacturer ces frais à la coopérative scolaire.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité. *[délibération n°4]*

5/ DEMATERIALISATION DES VENTES DE BOIS

Le Conseil Municipal mandate l'Office National des Forêts (ONF) pour émettre et déposer les factures de ventes de bois sur Chorus Pro pour le compte de la commune, en réponse à la réforme sur la facturation électronique effective au 1^{er} septembre 2026.

Il autorise le Maire à signer la convention de mandat entre la commune de Bouclans et l'Office National des Forêts.

Arrivée de Martial HIRTZEL à 20h17.

Cette mesure est adoptée à l'unanimité des voix. *[délibération n°5]*

6/ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

La maison de Jeannette et Rémy PHILIPPE a fait l'objet d'un don qui doit être intégré à l'actif de la commune par le biais d'écritures budgétaires.

Le Conseil Municipal doit établir une décision budgétaire modificative afin d'ouvrir des crédits pour le même montant en recettes et en dépenses d'investissement. Ce montant doit correspondre à la valeur vénale du bien immobilier (prix auquel le bien pourrait se vendre sur le marché à cet instant).

Maître LIEGEON, par le biais d'un agent immobilier, a évalué le bien à hauteur de 187 500 €.

Il est donc proposé la décision budgétaire modificative suivante :

Dépenses d'investissement : chapitre 041 – compte 2132 : + 187 500 €

Recettes d'investissement : chapitre 041 – compte 10251 : + 187 500 €

Cette décision budgétaire modificative est adoptée à l'unanimité. *[délibération n°6]*

7/ REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

La commune de Bouclans doit désigner un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le rôle de la CLECT est purement financier : elle garantit la neutralité budgétaire et la transparence financière lors des transferts de compétence entre les communes et les intercommunalités.

Valentin BUGNET est désigné représentant à la CLECT.

8/ POINT SUR LE BOUCLETHON

Bouclans sera à nouveau partenaire du Téléthon pour cette édition 2026 avec son célèbre Bouclethon le 5 décembre, date officielle du Téléthon.

Lors de cette journée, il sera proposé de renouveler de nombreuses activités.

La possibilité de proposer des repas le soir (foodtruck) avec un accompagnement musical est évoquée.

Des communes du Plateau seront sollicitées pour co-organiser cet évènement.

Une rencontre avec les bénévoles sera prévue début septembre.

9/ POINT SUR L'ECOLE

A ce jour, 95 élèves sont scolarisés à l'école de Bouclans
Pour la rentrée de 2026, 96 inscriptions ont été enregistrées.
L'équipe pédagogique reste inchangée pour la rentrée de septembre 2026.

Projet de RPI :

Un projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal devrait voir le jour à Aïssey.
Plusieurs interrogations persistent sur ce projet :

- Temps de trajets importants pour des enfants (plus d'une heure de bus par jour pour certains élèves) ;
- Des fermetures de classes ont été prononcées à proximité et des classes sont disponibles pour accueillir de nouveaux élèves dans plusieurs structures existantes ;
- La baisse des effectifs liée à la démographie (estimations de baisse de 13 % à 10 ans selon l'Observatoire des dynamiques scolaires)

A l'initiative de plusieurs maires, une demande de moratoire va être demandée sur ce projet dans l'attente des conclusions de l'Observatoire des dynamiques scolaires.

Valentin BUGNET annonce signer ce moratoire pour les raisons évoquées ci-dessus. Le Conseil Municipal approuve cette position.

10/ INFORMATIONS DIVERSES

- Location du garage N°8 au 1 rue Jean Lallemand à Madame MONNIER (loyer de 50 euros).
- Des premiers échanges ont été engagés avec Justin Benay (Le Bystro Itinérant) pour l'acquisition d'une licence III. Il se charge de recueillir les informations (conditions, tarifs,...).
- L'Association des Maires Ruraux du Doubs a élu Serge DELFILS à la Présidence. Il succède ainsi à Charles PIQUARD. Valentin BUGNET entre au Bureau.
- Conseil communautaire le 6 juillet à 20 heures aux Premiers Sapins
- Horaires aménagés pour les employés techniques (à partir de 6 heures) pendant l'épisode caniculaire.
- Date de distribution des cartes avantages jeunes : 5 septembre de 10 à 12 heures au Parc Saint-Léger
- Prochains conseils municipaux : 10 juillet 2026 à 19h00 ; 17 septembre 2026 ; 15 octobre 2026 ; 19 novembre 2026 ; 17 décembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h33.

Le Maire,
Valentin BUGNET

